

GESTION DU COMPORTEMENT DE L'ÉLÈVE



COMPORTEMENTS GÉRÉS PAR LE PERSONNEL

MANQUEMENT À SES RESPONSABILITÉS D'ÉLÈVES

(Tableau A ou B selon le contexte)

- Aucun matériel scolaire
- Ne suit pas les directives
- Refus de s'exprimer en français en salle de classe ou avec un membre du personnel
- Infraction au code de conduite de l'école
- Refus de travailler
- Ne coopère pas
- Travaux et devoirs non-remis
- Infraction au code vestimentaire
- Infraction au code des appareils électroniques

CONDUITE PRÉJUDICIABLE À L'AMBIANCE MORALE

(Tableau A ou B selon le contexte)

- Langage inconvenable
- Défiance, opposition à l'autorité
- Manque de respect
- Agace, attise
- Refus d'obéir
- Ment, nie
- Vol mineur
- Mauvaise attitude
- Entre ou sort sans permission
- Plagiat, copiage
- Vandalisme mineur (écriture sur le pupitre, arracher de la peinture sur le mur, etc.)
- Tentative d'intimidation (tableau B)

CONDUITE PRÉJUDICIABLE AU BIEN-ÊTRE PHYSIQUE OU ÉMOTIONNEL DES AUTRES.

- Agresse verbalement (crier, insulter, se moquer, narguer)
- Agresse physiquement (pousser, bousculer, enfarger)
- A un comportement dérangeant (bavardage, siffle, chante, consulte des sites autres que celui assigné par l'enseignant, se lève sans arrêt, etc.)



RÉSOLUTION DE CONFLITS

TABLEAU A (INCIDENT MINEUR)

- Un rapport de discipline progressive doit être complété.
- Le suivi choisi doit être fait par le membre du personnel en question.
- Geste réparateur en lien avec l'incident.

TABLEAU B (INCIDENT MAJEUR)

- Un rapport de discipline progressive doit être complété.
- Le suivi choisi dans le RDP doit être fait par le membre du personnel en question et la direction est avisée.
- Geste réparateur en lien avec l'incident.



COMPORTEMENTS GÉRÉS PAR LA DIRECTION

(RDP OBLIGATOIRE)

- Manquement au code de conduite de l'autobus.
- Lance des objets dans l'intention de causer des blessures.
- Vandalisme majeur (graffitis, destruction de matériel scolaire, etc.).
- Injure ou menace un pair ou un adulte.
- Quitte le terrain de l'école sans permission.
- Crie après un adulte.
- Crache sur les autres.
- Se bagarre ou agresse physiquement (donne des coups, frappe violement, donne des claques).
- Vol (valeur matérielle) et taxage.
- Harcèle sexuellement.
- Intimidation et cyber-intimidation (Loi 212).
- Incident violent (menace avec un objet contondant, agresse un élève ou un adulte).
- En possession d'arme ou de drogue.
- Trafique de cigarettes, d'alcool ou de drogue.

3 INTERVENTIONS DOCUMENTÉES
(RENCONTRE D'ÉQUIPE OBLIGATOIRE)



Un courriel sera envoyé aux membres du personnel pour les informer du suivi qui **A ÉTÉ** fait.

